

LEGENDE

 Limite communale

AC1  Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits

I3  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

I4  Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

INFORMATIONS

 Conduites d'Air Liquide (Oxyduc et Azoduc)

COMMUNE DE MEY

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

PLAN DES SERVITUDES
1/5000°

Édition du document :	Date de références :	Procédure en cours :
14/12/2011	Approbation du P.L.U DCM 14 / 12 / 2011	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57070 Metz tél. : 03 87 21 99 00	Modification simplifiée n°1 DCM 09/07/2014	
	Modification n°2 DCM 13/09/2017	
	Modification n°3 DBM 21/02/2022	

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. (2006)

